

Conseil. L'opposition quitte la séance

Jeudi soir, en mairie, le conseil municipal vient de débiter. Pascal Perrin propose aux élus l'approbation de la séance du 14 décembre tout en indiquant qu'Olivier Boixière lui a transmis précédemment un rectificatif demandé sur plusieurs points : d'abord une remarque sur le Padd, ensuite sur la couverture numérique de la commune. « Le Padd est un sujet très important pour notre avenir. Ce dossier comporte une complexité de par les nombreux documents et l'agglomération nous a imposé un délai de validation trop court pour que l'ensemble des élus puisse s'appropriier ces documents. On ne fait que valider des choses qui nous tombent dessus d'une manière trop rapide. Au final, c'est un vote qui transforme le conseil municipal en chambre d'enregistrement. Toutes les orientations du futur Plu seront basées sur le Padd. J'ai aussi demandé que le Padd prenne en compte une orientation favorisant l'accueil du public vers le patrimoine communal et en particulier la forêt de Coët-

quen. Pour terminer, avec le développement numérique, j'ai noté que la commune est une des moins bien dotées du territoire », explique l'élue de l'opposition.

« Je n'ai absolument pas confiance »

Mais la discussion va s'envenimer sur un dernier commentaire : la partie parc aventure, Olivier Boixière reprochant au maire de ne pas prendre une position pour ou contre ce projet. « Es-tu favorable à la poursuite des études ? L'agglomération ne reprendra pas les études si le maire s'oppose au projet. » Pascal Perrin réfute ces dires : « J'ai entendu dire que la commune était associée à votre projet, ce qui est faux, la commune n'est pas porteuse du projet et je ne fais aucun blocage au niveau de l'agglomération. » Chacun restant sur ses positions, Olivier Boixière finit par lâcher : « Je n'ai absolument pas confiance dans ce que dit mon maire. Je ne peux plus avaler des couleuvres. Quelle énergie pour démon-

ter un projet. Je n'ai pas envie de continuer. » Il quitte la salle à 21 h 43, suivi de Monique Tréhel, seconde élue de l'opposition.

Le PCS est élaboré

Le conseil s'est poursuivi par la validation du Plan communal de sauvegarde (PCS), qui avait été présenté en début de soirée par M. Maillard, délégué territorial ECTI Côtes-d'Armor. Le PCS est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Le document détermine les mesures immédiates à prendre pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en fonction des risques. Ce document, après avoir été validé par le Sdis, sera consultable à l'accueil de la mairie.

À suivre